20222023



Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) AF.10

Spécialité : Educateur sportif

Mention : Activités de la Forme

Options: -Cours Collectifs

-et/ou Haltérophilie-Musculation

Atlantic-Challenges-Statera

31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN

S.A.R.L

SIRET: 880.297.262.00011

N° de déclaration d'activité : 75 170255217 Ce N° ne vaut pas agrément de l'Etat



La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION3
PREREQUIS4
OBJECTIF4
DUREE4
DELAIS ET MODALITES5
PRIX7
TAUX (réussites, emplois, satisfactions bénéficiaires.)7
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES8
ACCESSIBILITE HANDICAPES9

ANNEXES

<u>Annexe 1</u>: TESTS D'ENTREE ET POSITIONNEMENT

Annexe 2: PLANNING FORMATION 2022 ET 2023

1-PRESENTATION DE LA FORMATION

1.1-Le brevet professionnel

Le Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'Education populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif" mention "activités de la forme" est un diplôme de niveau 4.

Il est mis en œuvre par l'organisme de formation "Atlantic-Challenges-Statera" et habilité par la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Nouvelle Aquitaine.

Il est ouvert à tout public qui souhaite s'inscrire en :

- Candidature individuelle
- Contrat de professionnalisation
- Formation initiale ou continue.
- L'OF peut accueillir des candidats qui souhaite suivre une partie de la formation (1 ou plusieurs modules).

Les modules de formation sont dispensés par les formateurs de l'organisme de formation, des professionnels extérieurs sollicités en raison de leurs compétences et les tuteurs des entreprises.

1.2-L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

- Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la
- sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge.
- Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

1.3-Prérogatives d'exercice professionnel

L'arrêté du 21 juin 2016, créant la spécialité de ce diplôme, confère à son titulaire les prérogatives d'exercice professionnel relatives à :

- le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé.
- la découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- ♣ l'éducation à la citoyenneté,
- le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

1.4-Les intervenants

Qualités	Qualifications	Expérience professionnelle	UC	
Christophe CORTIULA Gérant STATERA	Diplôme universitaire des Activités Physiques Thérapeutiques (APT) Licence psychologie	13 ans	UC1 et 2	82H
Dominique CORTIULA			UC.1 et 2	93H
Coordonnateur	BEES.2 HACUMESE CT2 EEPMS	>30 ans	UC.3 et 4	97H
Coordonnateur		>50 ans	Coordination	30H
Aurélie BOUYER			UC.1 et 2	40H
Coordonnatrice Fitness	BPJEPS AGFF FCC	18 ans	UC.3	142H
Employée Atlantic-Challenges			UC.4	85H
David CANEDO	DE IEDS Heltsmalilie	10	UC.3	40H
Auto-entrepreneur	DE.JEPS Haltérophilie	18 ans	UC.4	65H
Maël COSSON	BP.JEPS AGFF mention D	5 000	UC.3	20H
Auto-entrepreneur	Dr.JEPS AGFF mention D	5 ans	UC.4	20H

1.5-Contacts

- 1) **Responsable structure**: Christophe CORTIULA -07.89.51.28.34 contact@atlantic-challenges.fr
- 2) **Coordonnateur :** Dominique CORTIULA 06.18.92.91.96 dominique.cortiula@orange.fr
- 3) **Site internet :** www.atlantic-challenges.fr

2 – PREREQUIS

1 - CERTIFICAT MEDICAL

A) non contre-indication de la pratique et à l'enseignement des "activités de la forme" datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

2 – DIPLOME DE SECOURISME

être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- ♣ « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

3 - ATTESTATION DE RECENSEMENT

4 – JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

- copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) si vous avez moins de 25 ans

3 - OBJECTIFS

Obtenir Les quatre unités capitalisables (UC) constitutives du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, mention « Activités de la Forme » qui sont :

les deux unités capitalisables (UC) transversales

- UC.1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC.2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

les deux unités capitalisables (UC) de la mention

- UC.3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage
- UC.4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

4 - DUREE

Le cursus de formation mis en œuvre par l'organisme de formation respecte le principe de l'alternance prévoyant les séquences de formation en centre et celles en entreprise sous tutorat pédagogique Parcours complet de la formation (dates extrêmes) du 10 octobre 2022 au 28 juillet 2023.

- <u>1 option</u>

609 heures en centre de formation (87 jours X 7H00/jour)

530 heures en entreprise. (106 jours X 5H00/jour)

Total: 1139heures

- 2 options

714 heures en centre de formation (102 jours X 7H/jour)

546 heures en entreprise (91 jours X 6H00/jour)

Total: 1260 heures

5 -DELAIS ET MODALITES

5 - DELAIS

5.1 - DATE LIMITE D'INSCRIPTION: vendredi 09 septembre 2022

Chaque postulant qui désire s'inscrire doit impérativement retirer un dossier de candidature accessible :

- **↓** sur le site de l'organisme de formation : http://www.atlantic-challenges.fr
- **↓** sur demande : au siège sociale ou par courrier : 31 rue des Terriers 17220 SAINT VIVIEN.
- **↓** par Email : contact@atlantic-challenges.fr

5.2 - EPREUVES DE SELECTION :

A) TESTS DES EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Ils sont définis par l'annexe IV de l'arrêté du 05 septembre 2016.

Ils se déroulent sur des plateformes dédiées dont le planning et les lieux sont définis par la <u>DRAJES N.A.</u> «Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports » (Voir ANNEXE 1)

B) TESTS DE SELECTION DU CENTRE DE FORMATION ET POSITIONNEMENT

Les tests se dérouleront le 6 octobre 2022 au centre de formation

- ♣ 1 épreuve écrite
- **♣** 1 entretien

Les modalités de ces tests sont décrites dans le dossier 'tests d'entrée en formation' en ANNEXE 1

Le positionnement se déroulera le mardi 11 et mercredi 12 octobre 2022 au centre de formation

C) Entree en formation

L'entrée en formation aura lieu le lundi *10 octobre 2022 à 09H00* au centre de formation Atlantic-Challenges-Statera – 31 rue des Terriers 17220 Saint Vivien.

51 MODALITES

GENERALITES

- -Responsable de la formation La formation est placée sous la responsabilité du coordonnateur.
- -La gestion administrative est assurée par le secrétariat d'Atlantic-Challenges-Statera.
- <u>-L'équipe pédagogique</u> est mise en place par le coordonnateur. Celle est constituée prioritairement par les formateurs de l'organisme de formation. Toutefois, des intervenants extérieurs peuvent être intégrés à l'équipe enseignante en raison de leurs compétences particulières.
- <u>-Le programme pédagogique</u> est mis en œuvre par le coordonnateur qui a le devoir d'en assurer la cohérence et qui agit en collaboration étroite avec les intervenants.

Dans le temps de la formation les bénéficiaires disposeront des ressources matérielles, pédagogiques et documentaires de l'organisme de formation.

- <u>-Le jury</u> pour la mention est constitué par le Directeur Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Nouvelle Aquitaine. Il valide tant l'organisation des épreuves que les résultats individuels, dans le respect des situations d'évaluation certificatives agréées.
- <u>-Tuteur</u>: Il est chargé d'encadrer, de former, d'accompagner le candidat durant sa période de formation dans l'entreprise. Le tuteur est désigné par le responsable de l'entreprise.
- <u>-L'entreprise</u> : Elle est recherchée par le candidat et proposée à l'organisme de formation.

52.HORAIRES FORMATION

HORAIRES JOURNALIERS EN CENTRE DE FORMATION				
JOURS	MATIN	APRES-MIDI		
Lundi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00		
Mardi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00		
Mercredi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00		
Jeudi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00		
Vendredi	09h00 à 12h30	13h30 à 17h00		

TOTAL	35н00

53.RYTHME DE LA FORMATION

La formation est basée sur le principe de l'alternance. Elle est séquencée par une alternance de périodes en centre et en entreprise.

Voir planning de la formation en page 18 et 19.

54. VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION

Option CC ou HM = 1139H

609 en Centre de formation et 530H en entreprise 5 heures/jour en entreprise

Option CC et HM = 1260H

714h en centre de formation et 546H en entreprise 6 heures/jour en entreprise

55.INFRASTRUCTURE

La Bâtiment, dans lequel se déroule la formation, fait 500 m2 au sol. Il est classé ERP (Etablissement recevant du public) de catégorie 5. Il est accessible aux bénéficiaires à mobilité réduite.

- 1 salle de musculation de 250 m²
- 1 salle polyvalente de 80 m²
- 1 salle de cours de 70 m²
- 1 espace de 25 m² de "convivialité"
- Sanitaires (3) dont un pour personnes à mobilité réduite.
- vestiaires hommes et femmes
- 2 douches
- 1 cabinet « nutritionniste »
- 1 cabinet « ostéopathe »
- 1 bureau (direction)
- une vingtaine de parking dont 1 dédié aux personnes à mobilité réduite.

Déjeuners

- Le complexe possède un espace de détente et de convivialité comprenant 2 réfrigérateurs, 2 micro-ondes, tables, chaises, pour repas emportés sandwich...
- Restauration rapide (Calico) au magasin INTERMARCHE situé à 200 mètres du complexe sportif

Logements

Possibilité de loger « chez l'habitant »

Infrastructures secours/médicales

Centre de secours : 1 centre de secours (pompiers) à Châtelaillon Installations médicales : 1 pôle médical et paramédical à 50 mètres du centre de formation

Moyens pédagogiques

Matériels dédiés pour les 2 options (Fitness et Haltérophilie)

Vidéo projecteur, écran informatique, tableau blanc... Documentation dématérialisée

6 – TARIFS PUBLICS

1 option (CC ou HM)	9€15 TTC/heure	5572.35€	Une remise peut être accordée en cas d'un financement personnel
2 options (CC et HM)	9€15 TTC/heure	6533.10€	Nous contacter: contact@atlantic-challenges.fr 07.89.51.28.34

Nota: Organisme de formation professionnelle exonéré de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

7 - TAUX D'EMPLOI, REUSSITES, ECHECS, SATISFACTION

7.1 – TAUX D'EMPLOIS EN FIN DE FORMATION

	AVANT	SORTIE
FORMATIONS	FORMATION	FORMATION
BP.AF-1 Avril 2018 à mars 2019	43%	93%
BP.AF.2 Septembre 2018 à juin 2019	43%	93%
BP.AF.3 Avril.2019 à février 2020	25%	88%
BP.AF.4 Septembre 2019 à juillet 2020	30% CDI 20% CDD	90%
BP.AF-5 Avril 2020 à février 2021	16%	100%
BP.AF.6 Septembre 2020 à juillet 2021	17%	100%

7.2 – TAUX DES REUSSITES ET ECHECS

FORMATIONS	ECHECS	REUSSITES
BP.AF-1 - Avril 2018 à mars 2019	8%	92%
BP.AF-2 - Septembre 2018 à juin 2019	14%	86%
BP.AF-3 - Avril 2019 à février 2020	12%	88%
BP.AF.4 - Septembre 2019 à juillet 2020	Aucun	100%
BP.AF-5 - Avril 2020 à février 2021	Aucun	100%
BP.AF-6 - Septembre 20 à février 21	Aucun	100%

7.3 – NOTE GLOBALE DE SATISFACTION

FORMATIONS	NOTE/10
AF.3 avril 2019 à février 2020	9 / 10
AF.4 Septembre 2019 à juillet 2020	8.8 / 10
AF.5 Avril 2020 à février 2021	9/10
AF.6 Septembre 2021 à février 2022	9 / 10

8 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

LES UNITES CAPITALISABLES

- 1 <u>UC1 et UC.2</u>: Unités capitalisable transverses Communes aux 2 options (Cours Collectifs et Haltérophilie Musculation)
- 2 <u>UC.3</u>: Unité capitalisable de la mention
- 3 <u>UC.4a</u>: Unité capitalisable de la mention option Cours collectifs (CC)
- 4 <u>UC.4b</u>: Unité capitalisable de la mention option Haltérophilie-Musculation (HM)

PROTOCOLE UC.1

ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

1) UN DOCUMENT ECRIT PERSONNEL

Conception, mise en œuvre et réalisation d'un projet d'animation dans l'entreprise.

PROTOCOLE UC.2

METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- 2) METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION DANS L'ENTREPRISE
- **♣** BILAN DE SON PROJET

Entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

PROTOCOLE UC.3

CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE

↓ UN DOCUMENT ECRIT PERSONNEL

Dans une option (Cours collectifs ou Haltérophilie-Musculation)

UNE ANIMATION

Dans l'entreprise

PROTOCOLE UC.4a (Cours Collectifs)

MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION « COURS COLLECTIFS

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation

- **↓** DEMONSTRATION TECHNIQUE EN COURS COLLECTIFS
- **♣** CONDUITE DE SEANCE

PROTOCOLE UC.4b (Haltérophilie-Musculation)

MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE DANS L'OPTION «HALTEROPHILIE MUSCULATION »

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation

- **↓** DEMONSTRATION TECHNIQUE EN HALTEROPHILIE
- **CONDUITE DE 2 SEANCES D'ENTRAINEMENT**

9 - ACCESSIBILITE DES BENEFICIAIRES EN SITUATION DE HANDICAPS

Pour les personnes en situation de handicap, il faut demander l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

Les épreuves (TEP, sélections, épreuves certificatives...) peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap (article A 212-44 du Code du Sport).

- Condition : Il faut vous procurer un avis médical
- <u>Le médecin agréé pour la région Nouvelle Aquitaine vient de cesser ses fonctions</u>. Dans l'attente de l'agrément des médecins en Nouvelle Aquitaine, voici les médecins agréés des régions limitrophes :

Pays de la Loire:

♣ Docteur Matthieu GAHIER: 44-Nantes: 02.40.84.60.66, matthieu.gahier@chu-nantes.fr

Occitanie:

♣ *Dr Claire DE LABACHELERIE* : 34-Montpellier : 04.67.33.05.65, fed-medecinedusport@chumontpellier.fr

Auvergne Rhône Alpes:

- **♣** *Dr Julie DI MARCO*: 69-St Didier au Mont d'or: 04.72.53.20.12 ou 20.55, dr.jdimarco@gmail.com
- **♣** *Dr Elodie GAILLEDRAT* : 38-Echirolles 04.76.76.54.94
- **▶** Dr Claire MOREL: 03-Bellerive sur Allier: 04.70.59.53.39, claire.morel@creps-vichy.sports.gouv.fr
- **Quels documents ?** :Pour ce rendez-vous, munissez-vous de *votre dossier médical* et de la *description des épreuves* pour lesquelles vous souhaitez demander un aménagement.
- ❖ Transmission de l'avis médical : IL devra être transmis à la DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine avec votre demande d'aménagement. Sur cette base, il appartient au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale de décider d'aménager les épreuves.
- Décision transmise à : l'organisme de formation concerné pour la mise en place de l'aménagement.

Par ailleurs, des restrictions aux prérogatives professionnelles de la spécialité ou de la mention du diplôme professionnel du champ de JS peuvent être apportées par le DRJSCS en fonction de la nature du handicap si la sécurité des usagers est menacée.

Il n'appartient pas au président de jury de limiter les prérogatives d'exercice d'une personne en situation de handicap.

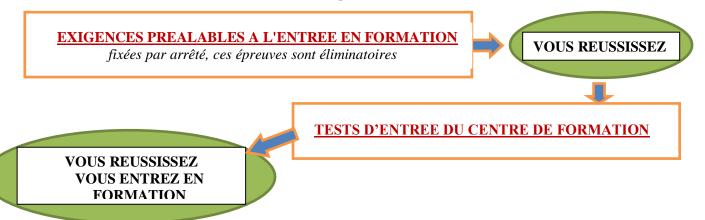
Textes de référence:

Le code du sport dans son article A.212-44 prévoit la procédure et la possibilité d'aménagement des épreuves pour les personnes en situation de handicap. La décision de procéder à des aménagements d'épreuve est prise par le DRJSCS au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigence préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

Selon l'article A.212-45 du code du sport le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale examine la compatibilité du handicap justifiant les aménagements mentionnés à l'article A. 212-44 avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits

TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) A L'ENTREE EN FORMATION

Des épreuves ont pour objectif d'évaluer la capacité du candidat à suivre avec des chances raisonnables de succès la formation. Elles se déroulent en deux temps :



NOUVELLES DISPOSITIONS pour les Exigences Préalables avant l'Entrée en Formation

La DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine est responsable du calendrier régional des Tests d'Exigences Préalables (TEP) pour l'ensemble des formations BPJEPS, sur son territoire. Ce calendrier prévoira plusieurs lieux et dates pour effectuer les TEP.

Ainsi, en fonction de la date de début de formation vous pourrez choisir le(s) lieu(x) et la(es) date(s) qui vous conviennent le mieux.

Nota: La validité des TEP est de 5 ans.

Conseils: Augmentez vos chances de réussite en prévoyant plusieurs dates et lieux de TEP.

TEP Région Nouvelle-Aquitaine

Avril 22	Gironde	Talence	26-27/04/22	Cf. Educ. Nat	gratuit	Parcoursup
	Corrèze	Brive-la- gaillarde	02-03/06/22	13/05/22	50 €	http://tep-limousin.fr
juin 22	Vienne	Vouneuil/Biard	20-21/06/22	06/06/22	50 €	http://www.tep-bp- activitesdelaforme.fr
Jum 22	Gironde	Talence	date à définir	à définir	gratuit	Agence de Reconversion de la Défense (militaires reconversion)
	Charente	Royan	23-24/06/22	09/06/2021	50 €	https://tep-bpaf-charente- aquitaine.fr
Juillet 22	Landes	Saint Vincent de Tyrosse	07-08/07/22	17/06/22	50 €	http://tep-aquitaine.fr/
	Gironde	Bordeaux	12-13/07/22	20/06/22	50 €	http://www.sinscrire.eu/
Août 22	Pyrénées- Atlantiques	Biarritz	25-26/08/22	11/08/22	50 €	http://tep-aquitaine.fr/
	Gironde	Bordeaux	29-30/08/22	16/08/21	50 €	http://www.sinscrire.eu/
sept 22	Charente	St George de Didonne	05-06/09/22	19/08/22	50 €	http://www.bpaf- poitoucharentes.fr
Sept 22	Lot/Garonne	Marmande	13-14/09/22	29/08/22	50 €	https://tepbpjeps.plateforme- aquitaine.fr/

DOSSIERS D'INSCRIPTION POUR LES TEP

Contenu du dossier à envoyer directement au lieu du TEP que vous avez choisi

- ♣ Une fiche d'inscription avec photographie du candidat
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- La ou les attestations justifiant de l'allègement des certaines épreuves fixées par l'arrêté de mention
- ♣ Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du sport datant de moins d'un an
- **Éventuellement**, pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.
- **↓** 1'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS);
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité;
- ♣ « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- ♣ « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

LES TESTS D'ENTREE (TEP)

Tests techniques pour l'option HALTEROPHILIE, MUSCULATION

- **épreuve n° 1 :** test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes. L'annonce du palier supérieur indique que le palier inférieur est réalisé
- **épreuve n° 2** : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration composée des exercices* figurant dans le tableau suivant :

	FEMME		HOMME	
Exercice	Répétition	Pourcentage	Répétition	Pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75% poids du corps	6 répétitions	110% poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	Menton>barre Nuque/barre Prise de mains au choix (pronation ou supination)	6 répétitions	Menton>barre Nuque/barre Prise de mains au choix (pronation ou supination)
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40% poids du corps	6 répétitions	80% poids du corps

Exercice	Critères de réussite			
SQUAT	- Exécuter le nombre requis de mouvements -Alignement tête-dos-fessiers (Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive) -Hanche à hauteur des genoux -Tête droite et regard à l'horizontal -Pieds à plat			

Exercice	Critères de réussite		
	-Exécuter le nombre requis de mouvements		
TRACTIONS Mains en pronation ou en supination au choix du candidat	Mains en pronation Mains en supination	-Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement -Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement	

Exercice		Critères de réussite
DEVELOPPE COUCHE	-Exécuter le nombre requis de mouvements -Barre en contact avec la poitrine sans rebond -Alignement tête-doscuisses -Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc -Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules -Les bras sans hyperextension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement	

10 minutes de récupération entre chaque mouvement et entre chaque exercice

<u>Dispense des tests techniques à l'entrée en formation</u> : Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI "dispenses et équivalences"

STEP – RENFORCEMENT MUSCULAIRE - ETIREMENTS

Type de cours, niveau et durée			Echauffement, cours de STEP Total 30 min								
N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)				
Echauffement	Echauffement à la convenance de l'intervenant : Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation					10 minutes				
1er bloc	1 basic + 1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes					
2ème bloc	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée + 2 dégagés sur le step + 1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le Vstep	9 minutes					
Retour au calme						2 minutes					
					Temps cumulé	30 mi	nutes				

Type de			Cou	rs de renfo	rcement m 20 minutes	usculaire	<u>,</u>	
N° et nom de l'exercic e	Croqui s	Objectif et séquence s	Placement de base et mouvemen t	Précision rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumu 1 temps en minut e	Critères de réussite
1) Squat	X	Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenan t	5 blocs de travail/1 bloc de récupératio n par séquence	1 min30 x 3 séquence s soit 4 min 30	4 min 30	
2) Pompes	^ C	Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenan t	3 blocs de travail/1 bloc de récupératio n par séquence	1 minutes x séquence s soit 3 min	7 min 30	- Respecte le rythme
3) Fentes à droite	\	Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenan t	5 blocs de travail/1 bloc de récupératio n par séquence	1 min30 x 3 séquence s soit 4 min 30	12 min	- Respecte l'exécution du mouvemen t - Respecte la posture
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail/1 bloc de récupératio n par séquence	1 minute x séquence s soit 3 min	15 min	
5) Fentes à gauche	V	Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions de hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenan t	5 blocs de travail/1 bloc de récupératio n par séquence	1 min30 x 3 séquence s soit 4 min 30	19 min 30	

Type de et dur		RETOUR AU CALME (Evaluation posture et souplesse) Total 10 minutes					
	r au calme étirements						
1) Flexion du buste		Evaluation souplesse chaine postérieur et maintient de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste	2 min	2 min		
2) Flexion du buste		Evaluation souplesse adducteur et chaine postérieur	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste	2 min	4 min		
3) Chien tête en bas	\		Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol	2 min	6 min	Respect de la	
4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)		Evaluation posturale et souplesse	Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe	4 min	10 min	posture	
5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe	4 min	TO IIIII		

EPREUVES DE SELECTION DE L'ORGANISME DE FORMATION

06 OCTOBRE 2022

<u>Lieu</u>: Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).

Une épreuve écrite :

Objectif: vérifier les compétences du candidat à suivre la formation en utilisant les supports écrits.

<u>Modalités</u>: analyse de document, résumé et réponse à des questions, durée 1 heure. Critères: capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'expression écrite.

<u>Un entretien de 20 mn sur dossier permettant de vérifier</u> :

- la motivation :
- le projet professionnel;
- l'adéquation du projet de formation du candidat avec l'architecture de la formation ;
- la validité des pré-engagements : employeur-structure d'accueil, tuteur, référent, financement...

<u>LE POSITIONNEMENT</u>

MARDI 11 ET MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

<u>Lieu</u>: Organisme de formation Atlantic-Challenges STATERA – 31 rue des Terriers – 17220 SAINT VIVIEN (La Rochelle).

Permet la prise en compte des acquis, les allègements de formation et l'individualisation des parcours.

Le positionnement consistera à :

- A) Situer le candidat au regard du référentiel diplôme.
- B) Individualiser les parcours de formation de chaque stagiaire.
- C) Renforcer l'implication du stagiaire dans sa formation.

Le positionnement s'effectue en plusieurs temps :

- -Etude du dossier par l'équipe de formation
- -Renseigner un dossier d'auto-évaluation
- -Entretien individuel
- -Epreuve écrite

A l'issue de ces temps, un parcours individualisé sera proposé et négocié avec le candidat. Le parcours individualisé de formation, tenant compte des acquis d'expérience, du projet professionnel, des contraintes et des besoins individuels, précisera, pour chaque candidat, les temps de formation, les objectifs pédagogiques, les modalités d'apprentissage.

AF 10 SEPTEMBRE à DECEMBRE 2022									
Septembre Octobre				Novembre			Décembre		
jeu 01	sam 01			mar 01	Toutsaint		jeu 01	Alternance	
ven 02	dim 02			mer 02			ven 02	Entreprises	
Sam.03	lun 03			jeu 03	Alternance Entreprises		sam 03		
dim 04	mar 04			ven 04	Entroprises		dim 04		
lun 05	mer 05			Sam 05			lun 05		
mar 06	jeu 06	Tests entrée		dim 06			mar 06		
mer 07	ven 07			lun 07			mer 07	CC	
jeu 08	sam 08			mar 08	HM et CC		jeu 08		
ven 09	dim 09			mer 09			ven 09		
sam 10	lun 10	Début stage		jeu 10	EPMSP		sam 10		
dim 11	mar 11	Position-		ven 11	Armistice		dim 11		
lun 12	mer 12	nement		sam 12			lun 12		
mar 13	jeu 13	HM - CC		dim 13			mar 13	4.74	
mer 14	ven 14	TIIVI - CC		lun 14			mer 14	Alternance Entreprises	
jeu 15	sam 15			mar 15			jeu 15		
ven 16	dim 16			mer 16	Alternance Entreprises		ven 16		
sam 17	lun 17			jeu 17			sam 17		
dim 18	mar 18			ven 18			dim 18		
lun 19	mer 19	HM - CC		sam 19			lun 19		
mar 20	jeu 20			dim 20			mar 20		
mer 21	ven 21			lun 21			mer 21	vocences	
jeu 22	sam 22			mar 22			jeu 22	vacances	
ven 23	dim 23			mer 23	HM		ven 23		
sam 24	lun 24			jeu 24			sam 24		
dim 25	mar 25	4.74		ven 25			dim 25	Noël	
lun 26	mer 26	Alternance Entreprises		sam 26			lun 26		
mar 27	jeu 27			dim 27			mar 27		
mer 28	ven 28			lun 28			mer 28	Vacances	
jeu 29	sam 29			mar 29	Alternance Entreprises		jeu 29	vacances	
ven 30	dim 30			mer 30	Entreprises		ven 30		
	lun 31	Alternance				_	sam 31		

Date importantes
Présence des doubles options au centre de formation
Présence option Cours Collectif au centre de formation
Présence option Haltérophilie-Musculation au centre de formation
Alternance en entreprises
Vacances de fin d'année (fermeture centre de formation)

Calendrier 2022 AF.10 (JANVIER 0 JUILLET 2023)

Calculation 2022 711.10 (3711 VIEW 0 JOILLE 1 2023)							
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	
dim 01 Jour de	mer 01	mer 01	sam 01	lun 01 Fête	ieu 01 Alternance	sam 01	
Lun 02	ieu 02 CC	ieu 02 HM	dim 02	mar 02	ven 02 entreprises	dim 02	
mar 03 HM	ven 03	ven 03	lun 03	mer 03 Alternance	sam 03	lun 03	
mer 04 et	sam 04	sam 04	mar	ieu 04 entreprises	dim 04	mar 04	
ieu 05 CC	dim 05	dim 05	mor 05 Alternance	ven 05	lun 05	mer 05	
ven 06	lun 06	lun 06	ieu 06 entreprises	sam 06	mar 06 HM	ieu 06 2	
sam 07	mar 07	mar 07	ven 07	dim 07	mer 07 et	ven 07	
dim 08	mer 08 Alternance	Alternance	sam 08	lun 08 Victoire	ieu 08 CC	sam 08	
lun 09	ieu 09 entreprises	ieu 09 entreprises	dim 09	00	ven 09	dim 09	
mar 10	ven 10	ven 10	lun 10 L.Pâques	mor 10	sam 10	lun 10	
mar 11 Atternance	sam 11	sam 11	1.1	ion 11	dim 11	mar 11 UC.4a	
ieu 12 entreprises	dim 12	dim 12	mor 12	ven 12 CC	lun 12	mer 12 et 4b	
ven 13	lun 13	lun 13	ion 13	sam 13	mor 12	jeu 13	
4.4	mar 14 HM	mar 14	ven 14 CC	dim 14	Alternance	ven 14 Fête nat	
dim 15	mer 15 et	mer 15 CC	1 7	lun 15	ieu 15 entreprises	sam 15	
lun 16	ieu 16 CC	jeu 16	sam 15	Alternance	ven 16	dim 16	
mar 17	ven 17	ven 17	lun 17	mer 17 entreprises	1.7	lun 17	
mer 18 H M	1.0	4.0	mar 18		sam 17 dim 18		
ieu 19	sam 18	sam 18 dim 19	mer 19 Alternance	ieu 18 Ascension	lun 19	mar 18 Alternance	
	dim 19	um 17	entreprises	ven 19		mer 19 entreprises	
ven 20	lun 20	lun 20	jeu 20	sam 20	mar 20	ieu 20	
sam 21	mar 21 Alternance	mar 21 Alternance	ven 21	dim 21	mer 21 et	ven 21	
dim 22	mer 22 entreprises	mer 22 entreprises	sam 22	lun 22 mar 23 HM	ieu 22 CC	sam 22	
lun 23	jeu 23	jeu 23	dim 23	111d1 23	ven 23	dim 23	
mar 24 Alternance	ven 24	ven 24	lun 24 mar 25 HM	mer 24 et	sam 24	lun 24 mar 25 HM	
mer 25 entreprises	sam 25	sam 25	111d1 23	ieu 25 CC	dim 25	111d1 23	
1eu 26	dim 26	dim 26	mer 26 et	ven 26	<u>lun 26</u>	mer 26 et	
ven 27	<u>lun 27</u>	lun 27	jeu 27 CC	sam 27	mar 27 Alternance	jeu 27 CC	
sam 28	Mar28	mar 28 HM	ven 28	dim 28	mer 28 entreprises	ven 28	
dim 29		mer 29 et	sam 29	lun 29 L.Pentecô	1eu 29	sam 29	
lun 30		jeu 30 CC	dim 30	mar 30 Alternance	ven 30	dim 30	
mar 31		ven 31		mer 31 entreprises		lun 31 Fin	